



La Duchère : gérer le quotidien et organiser le futur

L'expérience du quartier lyonnais de la Duchère en matière de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) remonte aux années 1990. Le classement du quartier en Grand projet de ville (GPV) en 2003 (avec notamment l'objectif de requalifier les espaces extérieurs du quartier et d'optimiser la gestion urbaine), puis la signature d'une convention avec l'Anru (Agence nationale de la rénovation urbaine) en 2005, ont offert à la GSUP un terreau favorable à son essor : sur le volet réparation aussi bien que sur le volet anticipation. Au vu de ces presque dix ans d'expériences, il nous est apparu intéressant de revenir sur les enjeux forts et les évolutions de leur dernière convention. Interview de Christophe Mérigot, directeur adjoint du GPV, réalisée par Marion Veyret.

Quels sont les axes prioritaires de votre convention GSUP ?

La convention 2007-2009 est dans la continuité de la précédente puisqu'elle en reprend globalement les principaux axes : habitat, cadre de vie, lien social, espaces extérieurs.

L'accent est cependant mis sur la gestion au quotidien, enjeu considéré comme fondamental et qui est désormais distinct de celui de la requalification des espaces extérieurs.

Dans le cadre de cette gestion au quotidien, et à la demande des habitants, la convention actuelle prévoit d'améliorer la réactivité des services gestionnaires et des bailleurs dans le traitement des dysfonctionnements, non seulement sur les espaces extérieurs, mais désormais également dans les **parties communes à l'intérieur des immeubles**. Dans le même sens, les dispositifs initiés depuis 2001 – veille technique, diagnostic en marchant, fonds de travaux urgents – vont être étendus aux parties communes intérieures.

Toujours dans le cadre de la gestion au quotidien, nous avons souhaité **renforcer les actions « lien social » et « participation des habitants »**. En plus des commissions cadre de vie « en marchant », de la formation des gardiens et de la sensibilisation des habitants à l'amélioration du cadre de vie, une démarche a été initiée pour soutenir les associations et collectifs de locataires. Face à la forte diminution de ces collectifs, nous avons fait appel à une société de consultants pour identifier des habitants ressources. Le projet est aujourd'hui d'apporter un appui méthodologique à ces habitants, dans le but d'aller plus loin dans la concertation, notamment pour enrichir le projet de renouvellement urbain.

Votre convention fait un retour sur les conventions précédentes, que percevez-vous aujourd'hui en terme d'évolution ?

L'une des évolutions de la convention 2007-2009 est la définition de **priorités territoriales** à l'échelle des sous-quartiers. Nous sommes allés plus loin que l'énoncé d'objectifs généraux et avons précisé les enjeux pour chacun des quatre sous-quartiers qui connaissent des problématiques différentes.

D'une manière plus générale, on peut dire que notre approche est de plus en plus globale. Par exemple, nous essayons de penser ensemble la gestion des logements et de leur environnement, alors que les thématiques étaient auparavant plus morcelées. Nous essayons également de croiser les points de vue des différents acteurs intervenant sur un même espace.

Nous avons par ailleurs évolué, ou tout du moins progressé, sur le renforcement des services du **droit commun**. Par exemple, le dispositif de propreté est aujourd'hui co-financé par le Grand Lyon et la ville de Lyon sur des crédits de droit commun. Dans ce cadre, le service espaces verts de la ville a transféré ses prestations de propreté au Grand Lyon afin de recentrer ses activités sur l'entretien horticole.

Enfin, depuis 2007, **l'anticipation** de la gestion future représente un objectif opérationnel à part entière. En effet, comme l'a démontré Michel Bonetti¹, il y a un véritable intérêt à prendre en compte les enjeux de la gestion dans la conception des projets de rénovation urbaine, afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Duchère, il s'agit notamment :

- d'organiser la gestion des futurs espaces publics par la mise en place de conventions entre les services de la ville et du Grand Lyon ;
 - de développer la concertation sur l'aménagement des futurs espaces publics ;
 - de clarifier et harmoniser les modes de gestion sur les domaines publics et privés conformément aux standards de gestion pratiqués dans le reste de la ville.
- Ainsi, les outils de gestion courants ont été identifiés en amont, les plans de rénovation urbaine croisés régulièrement avec les différents services gestionnaires concernés, afin d'anticiper et d'éviter les problèmes.■

Marion VEYRET

¹. Sociologue au laboratoire de sociologie urbaine générative au Centre scientifique et technique du bâtiment.